

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-206/SG/AI portant autorisation de loterie au profit des œuvres sociales de la 13° D.B.L.E. (Camerone) .

n° 73-206/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
3 février 1973

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro
25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. le Lieutenant-Colonel Petre, commandant la 13° demi-brigade de Légion Etrangère, est autorisé à organiser une tombola de dix mille (10.000) billets de deux cents francs (200), l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de la 13° D.B.L.E.

Art. 2

Le tirage aura lieu le samedi 5 mai 1973 à 17 heures, à Gabode – Djibouti.

Art. 3

Le contrôle de la loterie sera assuré par une commission comprenant : — le Chef du Service des Affaires administratives ou son remplaçant : président ; — le Trésorier-Payeur du Territoire ou son remplaçant: membre ; — Le Lieutenant-Colonel Petre ou son remplaçant : membre.

Art. 4

— M. me Lieutenant-Colonel Petre est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 500/6° L du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.